

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2022

⇒ **Compte-rendu**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES COMPTES-RENDUS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 MARS 2022

Membres en exercice :	112	L'an deux mille vingt-deux,
Présents :	44	Le quatorze mars,
Représentés/Pouvoirs :	12	Le Comité Syndical du SATESE 37 légalement convoqué, s'est réuni à
Excusés :	56	quatorze heures trente à la Maison des Sports de Parçay-Meslay, 37210,
Votants :	56	en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël PELICOT, Président.

Date de convocation :	7 mars 2022
Date d'envoi de la convocation :	7 mars 2022
Date de publication :	22 mars 2022

DIFFUSION

Original :	Registre
Copie :	Collectivités adhérentes
	Délégués titulaires
	Affichage

Madame Stéphanie RIOCREUX, déléguée de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, a été élue Secrétaire de séance.

Session ordinaire

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 6 décembre 2021

Administration Générale

1. Calendrier des prochains Comités Syndicaux
2. Suivi des délégations de compétences
 - Commune de Saunay : adhésion à la compétence « Contrôle des raccordements Assainissement Collectif »
3. Partenariat ADAC 37 / SATESE 37 : convention

Ressources Humaines

4. Tableau des effectifs : actualisation

Finances

5. Exercice 2021 - approbation du compte de gestion de Madame la Comptable Publique
6. Exercice 2021 - approbation du compte administratif
7. Exercice 2021 - affectation des résultats comptables
8. Exercice 2022 - adoption du budget primitif
9. Exercice 2022 - modification de la provision pour risque « absence du personnel »

Qualité

10. Responsabilité Sociétale des Organisations : présentation et enjeux de la démarche

Questions diverses

.../...

Monsieur le Président accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence.

Il est donné lecture des absents excusés ainsi que des pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Pas d'autres remarques, ni demandes de corrections relatives au pli de la convocation.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 6 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Ouverture de la séance à 14h35.

Monsieur le Président informe l'Assemblée sur la nécessité de rajouter à l'ordre du jour un point dont la notion d'urgence est constatée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des votes, se prononce favorablement sur cette inscription à l'ordre du jour de la présente séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Calendrier des prochains Comités Syndicaux

Le Président informe l'Assemblée de la date des prochains Comités Syndicaux pour l'année 2022 :

**Lundi 13 juin - Lundi 26 septembre - Lundi 5 décembre
à 14h30 précises à la Maison des Sports de Parçay-Meslay**

Avis favorable du Comité Directeur du 14 février 2022.

2- Suivi des délégations de compétences

➤ **Commune de Saunay : adhésion à la compétence « Contrôle des raccordements Assainissement Collectif »**

Monsieur le Président expose,

Il s'agit de prendre acte du suivi des délégations de compétence comme suit :

Collectivité	Compétence	Adhésion	Retrait
Commune de Saunay	Contrôle des raccordements AC	01/04/2022	/

Le Comité Syndical,

Vu les articles L5211-17 et L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au transfert des compétences et aux modifications de périmètre,

Vu les statuts du SATESE 37, notamment son article 3 portant sur les conditions de transfert des compétences,

Vu la délibération de la Commune de Saunay, en date du 2 mars 2022, portant sur sa demande d'adhésion au SATESE 37 pour la compétence « Contrôle des raccordements - Assainissement collectif »,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Assainissement collectif

ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saunay pour la compétence « Contrôle des raccordements - Assainissement collectif »,

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s, à viser tous les documents se rapportant à ce dossier.

DIT que cette délibération sera notifiée à l'exécutif de chacun des membres du Syndicat, après contrôle de légalité.

3- Partenariat ADAC 37 / SATESE 37 : convention

Monsieur le Président expose,

Créée en 2009 par le Département, l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'activité de l'Agence se réalise notamment à travers 6 grands domaines : architecture, paysage, intercommunalité, urbanisme, finances et marchés publics.

Depuis le désengagement de l'Etat et la suppression en 2014 de l'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), l'ADAC 37 se trouve sollicitée par des collectivités sur des questions liées notamment au domaine de l'assainissement. Compétente sur le volet « juridique », elle se retrouve parfois face à des questions techniques complexes, auxquelles le SATESE 37 est en capacité de répondre de par son expertise en ce domaine.

Par délibération n°2021-04, en date du 15 mars 2021, l'Assemblée délibérante a approuvé la reconduction de cette coopération technique pour une durée d'un an, dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des collectivités d'Indre-et-Loire.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé aux Délégué(e)s de renouveler ce partenariat, en validant le projet de convention, tel que ci-annexé.

Avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022.

Le Comité Syndical,

Vu la délibération n°2021-04, en date du 15 mars 2021, portant sur le partenariat entre l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales d'Indre-et-Loire (ADAC 37) et le SATESE 37,

Vu le projet de convention de partenariat entre l'ADAC 37 et le SATESE 37,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022,

Considérant qu'il est opportun de renouveler ce partenariat,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la convention de partenariat ci-annexée à intervenir entre l'ADAC 37 et le SATESE 37,

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à viser ladite convention et tout document se rapportant à cet engagement contractuel,

PRECISE que les services rendus entre partenaires ne font pas l'objet d'une contrepartie financière de quelque nature que ce soit et ne donnent pas lieu à inscription de crédits budgétaires.

Point Urgent - Association des Maires d'Indre-et-Loire : proposition d'adhésion

Monsieur le Président expose,

Par courrier en date du 8 février 2022, le Président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL) indique qu'il est désormais possible, pour les syndicats tels que le SATESE 37, d'adhérer à l'association et de bénéficier ainsi de son assistance juridique.

Il précise que la cotisation annuelle est fixée à 300 euros.

Les membres de l'Assemblée sont invités à se prononcer sur l'adhésion du SATESE 37 à l'AMIL.

Avis favorable du Comité Directeur du 7 mars 2022.

Le Comité Syndical,

Vu les statuts du SATESE 37,

Vu le courrier du Président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL), en date du 8 février 2022, portant proposition d'adhésion,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur du 7 mars 2022,

Considérant qu'il est opportun pour le SATESE 37 d'adhérer à l'AMIL et de bénéficier ainsi des services proposés par l'association,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCePTE d'adhérer à l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (AMIL),

CONFIRME son souhait d'adhérer à l'AMIL à compter du 1^{er} avril 2022,

NOTE que, pour les syndicats tels que le SATESE 37, la cotisation annuelle est fixée à 300 euros,

DIT que les crédits nécessaires à l'adhésion à l'AMIL sont inscrits au budget en cours,

AUTORISE Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à viser tout document se rapportant à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

4- Tableau des effectifs : actualisation

Monsieur le Président expose,

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer comme suit :

✓ Réussite concours :

<i>Filière administrative</i>				
<i>Grade</i>	<i>Temps</i>	<i>Création</i>	<i>Suppression</i>	<i>Date d'effet</i>
<i>Adjoint administratif</i>	<i>Complet</i>	<i>/</i>	<i>1</i>	<i>01/04/2022</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>Complet</i>	<i>1</i>	<i>/</i>	<i>01/04/2022</i>

Avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022.

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs en date du 7 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des emplois en conséquence,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

MODIFIE le tableau des emplois :

✓ Réussite concours :

Filière administrative				
Grade	Temps	Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint administratif	Complet	/	1	01/04/2022
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Complet	1	/	01/04/2022

PROCEDE à l'actualisation du tableau des effectifs en conséquence :

Grade	Temps	Postes pourvus	Postes à pourvoir
--------------	--------------	-----------------------	--------------------------

Personnel permanent titulaire ou stagiaire

Filière Administrative			
Attaché principal	complet	1	-
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	complet	2	-
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	complet	3 + 1 (01/04/2022)	-
Adjoint administratif	complet	1 - 1 (01/04/2022)	-

Filière Technique			
Ingénieur Principal	complet	1	-
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	complet	8	-
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	complet	2	-
Technicien territorial	complet	1	-
Adjoint technique	complet	3	-

Personnel contractuel

Filière Administrative			
/	/	-	-

Filière Technique			
/	/	-	-

Total		22	-
--------------	--	-----------	----------

AUTORISE Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, l'un(e) des Vice-Président(e)s à viser tous les documents se rapportant à ce dossier.

FINANCES

5- Exercice 2021 - approbation du compte de gestion de Madame la Comptable Publique

Le compte de gestion n'ayant pas été validé dans les délais impartis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), ce point est reporté à l'ordre du jour du Comité Syndical du 13 juin 2022.

6- Exercice 2021 - approbation du compte administratif

Le compte de gestion n'ayant pas été validé dans les délais impartis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), ce point est reporté à l'ordre du jour du Comité Syndical du 13 juin 2022.

7- Exercice 2021 – affectation des résultats comptables

Le compte de gestion n'ayant pas été validé dans les délais impartis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), ce point est reporté à l'ordre du jour du Comité Syndical du 13 juin 2022.

8- Exercice 2022 – adoption du budget primitif

Le Président expose,

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante avant le 15 avril (30 avril les années d'élections municipales) de l'année à laquelle il se rapporte, puis transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Se reporter au projet ci-annexé.

Avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5722-1 et suivants relatifs aux dispositions financières applicables aux syndicats mixtes ouverts,

Vu les articles L2311-1, L2313-1 et L2313-2 du même code, relatifs au vote et à la publicité des budgets des communes,

Vu l'article L5211-1 du même code transposant ces dispositions aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu le débat d'orientations budgétaires portant sur l'exercice 2022, en date du 6 décembre 2021,

Vu le courriel de Madame la Comptable Publique, en date du 10 mars 2022, portant état des résultats provisoires en vue d'une reprise anticipée,

Vu les projets de budgets présentés par Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur en date du 21 février 2022,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

PREND NOTE de l'état des résultats provisoires en vue d'une reprise anticipée établi par Madame la Comptable Publique,

VOTE, par chapitres, le budget primitif 2022 ci-annexé qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Euros (€)
Budget Principal 22700	
- Section de Fonctionnement	2 009 695,04 €
- Section d'Investissement	226 116,15 €
Budget Annexe 22701 - SPANC	
- Section de Fonctionnement	565 197,00 €
- Section d'Investissement	160 650,00 €

9- Exercice 2022 – modification de la provision pour risque « absence du personnel »

Le Président expose,

Par délibération n°2017-04, en date du 6 mars 2017, l'Assemblée délibérante s'est prononcée favorablement sur la création d'une provision pour risque « absences du personnel », afin de couvrir le risque induit par l'instauration du Compte Epargne Temps (CET) en 2011.

Début 2022, le SATESE 37 a procédé à l'indemnisation de 30 jours au bénéfice de 5 agents, soit un montant total de 3 330,00 euros.

Il est proposé au Comité Syndical de reprendre partiellement la provision pour risque « absences du personnel », à hauteur du montant total indemnifié aux agents concernés.

Avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022.

Le Comité Syndical,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2321-2 relatif aux dépenses obligatoires des communes,

Vu la délibération n°2011-11-28-12, en date du 28 novembre 2011, portant instauration et mise en œuvre du compte épargne temps (CET), à compter du 1^{er} janvier 2012, au bénéfice des agents publics du Syndicat,

Vu la délibération n°2017-04, en date du 6 mars 2017, portant notamment sur la création d'une provision pour risque « absences du personnel »,

Vu la délibération n°2021-13, en date du 14 juin 2021, portant sur la modification de la provision pour risque « absences du personnel »

Vu l'indemnisation de 30 jours réalisée en début d'exercice, au bénéfice de 5 agents, pour un montant total de 3 330,00 €,

Vu l'avis favorable du Comité Directeur du 21 février 2022,

Considérant l'opportunité de modifier la provision pour risque constituée, au vu des éléments précédemment exposés,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre 3 330,00 € de la provision pour risque « absences du personnel », portant ainsi le solde de la provision à 8 370,00 €.

QUALITE

10- Responsabilité Sociétale des Organisations : présentation et enjeux de la démarche

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Didier LORGERIE, Responsable Qualité Gestion des Risques.

Dans un premier temps, l'intéressé balaye le contexte externe lié à la « Responsabilité Sociétale des Organisations », en présentant notamment les origines internationales de la RSO et le cadre réglementaire associé.

Il expose ensuite les multiples « prédispositions » internes du SATESE 37 qui vont permettre à ce dernier de s'engager activement dans la démarche et évoque les multiples avantages procurés.

Enfin, Monsieur Didier LORGERIE conclut sur le niveau d'implication nécessaire pour mettre en place cette démarche.

Questions diverses : Sans objet.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée et prononce la clôture de séance à 15h45.

Liste des annexes :

- Annexe 1 - Partenariat ADAC 37 / SATESE 37 : convention
- Annexe 2 - Adoption du budget primitif - exercice 2022
- Annexe 3 - Présentation et enjeux de la démarche Responsabilité Sociétale des Organisations

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2022

➔ **Annexes**

ANNEXE 1

ADMINISTRATION GENERALE : Partenariat ADAC 37 / SATESE 37 : Convention



REÇU LE :
27 JAN. 2022
SATESE 37



CONVENTION DE COOPERATION TECHNIQUE

Entre :

D'une part, le SATESE 37 (Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux du département d'Indre-et-Loire), représenté par Monsieur Joël PELICOT, son Président, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 14. Mars 2022.

Et

D'autre part, l'ADAC 37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales d'Indre-et-Loire), représentée par Monsieur Vincent LOUAULT, son Vice-Président, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 18 janvier 2021

PREAMBULE

Les Agences Techniques Départementales fondent leur existence légale sur l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 32 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions. Ce texte stipule que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Par délibération du 27 février 2009, le Département a décidé de créer l'ADAC 37 sous forme d'un Etablissement Public Administratif (E.P.A) aux côtés d'autres collectivités locales du département telles que les communautés de communes et les communes.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les champs, les conditions et la nature de la coopération technique.

1. Champ d'action de l'ADAC 37

Les activités de l'ADAC 37 sont limitées géographiquement aux communautés de communes et communes qui adhèrent en 2022 à l'ADAC 37 (ci-joint la carte annexée à la présente convention).

L'assistance et le conseil délivré par l'ADAC 37, circonscrits au secteur non concurrentiel et technique, sont fondés sur les compétences techniques de son Equipe, constituée de :

- 1 architecte,
- 1 paysagiste
- 1 juriste spécialiste des marchés publics
- 2 juristes en droit de l'urbanisme
- 1 spécialiste en finances publiques
- 1 spécialiste en urbanisme opérationnel

SATESE 37
Domaine d'Activités Périphériques
Rue de l'Aviation
17082 TOURS CENTRE

2. Champ d'action du SATESE 37

Conformément à ses statuts, le SATESE 37 est habilité à exercer les compétences à caractère optionnel suivantes :

- **Compétence déléguée par le Conseil Départemental, conformément aux articles R3232-1 à R3232-1-4 institués par l'article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :** le Conseil Départemental délègue au Syndicat sa compétence d'assistance technique en matière d'assainissement collectif et non collectif, conformément aux dispositions de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) ;
- **Suivi des dispositifs d'assainissement collectif :** les membres associés adhérant à la compétence assainissement collectif confient au Syndicat la mission de réaliser l'assistance technique et de valider l'autosurveillance, y compris les conseils et formations sur le fonctionnement, l'exploitation et l'investissement des installations ;
- **Assurer le Service Public d'Assainissement Non Collectif** en réalisant les contrôles et diagnostics des installations d'assainissement non collectif.

Dans le cadre de son savoir-faire, le SATESE 37 peut également réaliser les prestations suivantes :

- **Assistance aux Maîtres d'ouvrage** relative aux travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de dispositifs d'épuration d'assainissement collectif ;
- **Prestations de service** pour le compte de ses membres et de tiers, et notamment des industriels et des établissements publics/privés, à titre accessoire, dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, le SATESE 37 s'appuie sur une équipe de 25 agents.

3. Nature de la coopération technique

La Coopération entre le SATESE 37 et l'ADAC 37 consiste en :

- La mutualisation des interventions lorsqu'il ressort qu'une sollicitation communale ou intercommunale mobilise les compétences disciplinaires de chacun, c'est-à-dire juridique pour l'ADAC 37, et technique pour le SATESE 37. Compte tenu du caractère hétérogène et complexe des questions posées en matière d'assainissement, selon les cas, la consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pourra être proposée ;
- L'échange de données ;
- Une réunion d'échange technique et de bilan d'activités par semestre.

Article 2 : Modalités financières de la convention

La présente convention ne donne lieu à aucun engagement financier. Cependant, le SATESE 37 pourra solliciter l'ADAC 37 pour une assistance ponctuelle en matière juridique ou financière.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année, reconductible par période d'une année après accord des organes délibérants du SATESE 37 et de l'ADAC 37.

Article 4 : Evaluation du Partenariat

A l'issue de chaque année sera produit conjointement un document faisant état du partenariat et de la pertinence du partenariat.

Fait à Tours, le **21 MAR, 2022**

Le SATESE 37
SATESE 37
Domaine d'Activités Papillon
Rue de l'Aviation
37082 TOURS CEDEX 2
Le Président,
Joël PELICOT



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE
AUX COLLECTIVITES LOCALES (ADAC 37)



Le Vice-Président,
Vincent LOUAULT

ANNEXE 2

FINANCES : Exercice 2022 - adoption du budget primitif

SATESE 37 - SATESE 37 - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 009 695,04
	2 009 695,04	1 425 615,58
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	584 079,46
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 009 695,04
		2 009 695,04

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	226 116,15
	226 116,15	74 979,26
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	0,00	151 136,89
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	226 116,15
		226 116,15

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 235 811,19
		2 235 811,19

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	211 500,00	0,00	217 700,00	0,00	217 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 074 787,80	0,00	1 141 331,00	0,00	1 141 331,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	457 836,46	0,00	432 682,06	0,00	432 682,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 744 124,06	0,00	1 791 713,06	0,00	1 791 713,06
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	68 785,09	0,00	17 037,53	0,00	17 037,53
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	130 000,00		135 000,00	0,00	135 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 942 909,15	0,00	1 943 750,59	0,00	1 943 750,59
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	54 138,97		65 944,45	0,00	65 944,45
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		54 138,97		65 944,45	0,00	65 944,45
TOTAL		1 997 048,12	0,00	2 009 695,04	0,00	2 009 695,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 009 695,04
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	9 500,00	0,00	9 500,00	0,00	9 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	365 828,00	0,00	392 932,00	0,00	392 932,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	478 736,18	0,00	474 240,46	0,00	474 240,46
75	Autres produits de gestion courante	588 352,23	0,00	542 002,76	0,00	542 002,76
Total des recettes de gestion courante		1 420 416,41	0,00	1 418 675,22	0,00	1 418 675,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00	0,00	3 610,36	0,00	3 610,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		3 330,00	0,00	3 330,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 422 916,41	0,00	1 425 615,58	0,00	1 425 615,58
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 422 916,41	0,00	1 425 615,58	0,00	1 425 615,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	584 079,46
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 009 695,04
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	65 944,45
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SATESE 37 - SATESE 37 - BP (projet de budget) - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 500,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	166 430,99	0,00	216 116,15	0,00	216 116,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	185 930,99	0,00	226 116,15	0,00	226 116,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	185 930,99	0,00	226 116,15	0,00	226 116,15
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	185 930,99	0,00	226 116,15	0,00	226 116,15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 116,15
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	14 249,01	0,00	9 034,81	0,00	9 034,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	14 249,01	0,00	9 034,81	0,00	9 034,81
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 249,01	0,00	9 034,81	0,00	9 034,81
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 136,97	0,00	65 944,45	0,00	65 944,45
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SATESE 37 - SATESE 37 - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	54 138,97		65 944,45	0,00	65 944,45
	TOTAL	68 387,98	0,00	74 979,26	0,00	74 979,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	151 136,89
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 116,15
---	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	65 944,45
--	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	217 700,00		217 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 141 331,00		1 141 331,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	432 682,06		432 682,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 037,53	0,00	17 037,53
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	65 944,45	65 944,45
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	135 000,00		135 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 943 750,59	65 944,45	2 009 695,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 009 695,04
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	216 116,15	0,00	216 116,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		226 116,15	0,00	226 116,15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 116,15
---	-------------------

SATESE 37 - SATESE 37 - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	9 500,00		9 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	392 932,00		392 932,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	474 240,46		474 240,46
75	Autres produits de gestion courante	542 002,76	0,00	542 002,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 610,36	0,00	3 610,36
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 330,00	0,00	3 330,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 425 615,58	0,00	1 425 615,58

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	584 079,46
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 009 695,04
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 034,81	0,00	9 034,81
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		65 944,45	65 944,45
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		9 034,81	65 944,45	74 979,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	151 136,89
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 116,15
---	-------------------

SATESE 37 - SATESE 37 - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	211 500,00	217 700,00	0,00
60622	Carburants	21 000,00	17 000,00	0,00
60623	Alimentation	500,00	400,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 000,00	2 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00	2 500,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 400,00	2 300,00	0,00
60636	Vêtements de travail	7 000,00	8 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	2 500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 500,00	13 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	34 000,00	34 500,00	0,00
6135	Locations mobilières	6 300,00	6 300,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	13 500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	10 500,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 500,00	4 500,00	0,00
6156	Maintenance	18 200,00	20 500,00	0,00
6161	Multirisques	19 500,00	21 200,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	1 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 200,00	2 200,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 500,00	6 500,00	0,00
6228	Divers	1 300,00	1 300,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	900,00	0,00
6237	Publications	5 000,00	4 000,00	0,00
6241	Transports de biens	500,00	400,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 500,00	3 500,00	0,00
6256	Missions	17 000,00	12 500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 700,00	7 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	8 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	700,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 000,00	8 400,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 200,00	2 100,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 074 787,60	1 141 331,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	12 455,48	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	587,77	623,07	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDCFPT	12 063,97	13 701,05	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 763,20	1 868,24	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	547 941,10	577 884,88	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 394,81	9 231,10	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	125 322,59	125 282,12	0,00
64131	Rémunérations non tit.	29 334,18	37 578,43	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	6 152,17	3 355,53	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	94 485,47	100 515,75	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	178 088,60	187 777,54	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 453,74	1 857,81	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	32 200,00	33 900,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 700,00	3 200,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 300,00	5 500,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	3 300,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	23 000,00	23 000,00	0,00
6488	Autres charges	500,00	500,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	457 836,46	432 682,06	0,00
6531	Indemnités	31 000,00	31 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 000,00	1 500,00	0,00
65888	Autres	424 836,46	400 182,06	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		1 744 124,06	1 791 713,06	0,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	68 785,09	17 037,53	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 500,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	67 785,09	15 537,53	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	130 000,00	135 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 942 909,15	1 943 750,59	0,00
= a + b + c + d + e				

SATESE 37 - SATESE 37 - BP (projet de budget) - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	54 138,97	65 944,45	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	54 138,97	65 944,45	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		54 138,97	65 944,45	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		54 138,97	65 944,45	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 997 048,12	2 009 695,04	0,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 009 695,04

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	9 500,00	9 500,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	9 500,00	9 500,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	365 828,00	392 932,00	0,00
705	Etudes	65 000,00	55 000,00	0,00
706811	Redevance d'assainissement collectif	284 448,00	319 797,00	0,00
7068121	Redev. modernisation réseaux de collecte	18 380,00	18 135,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	478 736,18	474 240,46	0,00
7473	Participat° Départements	100 000,00	100 000,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	243 736,18	249 636,57	0,00
7478	Participat° Autres organismes	135 000,00	124 603,89	0,00
75	Autres produits de gestion courante	566 352,23	542 002,76	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	566 352,23	542 002,76	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 420 416,41	1 418 675,22	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 500,00	3 610,36	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	110,36	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 500,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	3 330,00	0,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	3 330,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 422 916,41	1 425 615,58	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 422 916,41	1 425 615,58	0,00

+	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	584 079,46
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 009 695,04

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	19 500,00	10 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 500,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	166 430,99	216 116,15	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	11 000,00	18 500,00	0,00
2182	Matériel de transport	20 850,00	40 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	6 000,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	1 600,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	128 780,99	149 516,15	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		185 930,99	226 116,15	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		185 930,99	226 116,15	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		185 930,99	226 116,15	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	226 116,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, Di 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

	BUDGET 22700 - BUDGET PRIMITIF	<i>Comité syndical</i>
	Activité "traitement des matières de vidange" - Dépenses	<i>14 mars 2022</i>

Article	Libellé	Alloué
D65888	Charges diverse de la gestion courante	372 822,06 €
D6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion <i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00 €
D6875	Provision pour risque	0,00 €
/	Participation aux dépenses d'administration générale <i>A déterminer en fin d'exercice</i>	0,00 €
TOTAL		372 822,06 €

	BUDGET 22700 - BUDGET PRIMITIF	<i>Comité syndical</i>
	Activité "traitement des matières de vidange" - Recettes	<i>14 mars 2022</i>

Article	Libellé	Alloué
R002	Résultat de fonctionnement reporté	372 822,06 €
R7088	Autres recettes exceptionnelles sur opération de gestion <i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00 €
R7875	Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL		372 822,06 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	555 668,36	565 197,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 9 528,64	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	565 197,00	565 197,00

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	160 650,00	160 650,00
+			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	160 650,00	160 650,00

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	725 847,00	725 847,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

SATESE 37 - SATESE 37- ASSAINISSEMENT 1 - BP (projet de budget) - 2022

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	650,00	0,00	400,00	0,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	568 352,23	0,00	544 002,76	0,00	544 002,76
Total des dépenses de gestion des services		569 002,23	0,00	544 402,76	0,00	544 402,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	679,92	0,00	5 765,60	0,00	5 765,60
Total des dépenses réelles d'exploitation		571 682,15	0,00	555 668,36	0,00	555 668,36
023	Virerement à la section d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		571 682,15	0,00	555 668,36	0,00	555 668,36

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	9 528,64
---	-----------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	565 197,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	519 645,00	0,00	533 837,00	0,00	533 837,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 230,00	0,00	31 360,00	0,00	31 360,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		569 875,00	0,00	565 197,00	0,00	565 197,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		571 875,00	0,00	565 197,00	0,00	565 197,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		571 875,00	0,00	565 197,00	0,00	565 197,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	565 197,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	-------------	---

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	400,00		400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	544 002,76		544 002,76
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	4 000,00	0,00	4 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 765,60		5 765,60
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		555 668,36	0,00	555 668,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	9 528,64
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	565 197,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat* des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	160 650,00	0,00	160 650,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		160 650,00	0,00	160 650,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	160 650,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Comité Syndical du

Etat des provisions pour risques

14 mars 2022

Budget	Provision pour risques	Création / Renouvellement	Échéance	Solde au 01/01/2022	Article	Inscription budgétaire 2022	Solde prévisionnel au 31/12/2022
Budget général (22700) M14	Provision pour risque : Activités du SATESE 37	Délibération n°2015-08 du 9 mars 2015	<p>Les différents transferts de compétences au sein du bloc communal sont susceptibles d'impacter, à court et moyen terme, la composition du SATESE 37 et ses activités.</p> <p>Ces modifications peuvent impacter sensiblement l'équilibre budgétaire du SATESE 37.</p> <p>Afin d'atténuer sur les adhérents et les bénéficiaires les effets potentiellement induits par ces changements, il est proposé de constituer une provision pour couvrir ce risque.</p> <p>Cette provision pourra être reprise par délibération du Comité Syndical pour couvrir toute dépense prévue par celle-ci dans la limite de 100% du montant provisionné.</p>	95 000,00 €	6875	0,00 €	95 000,00 €
					7875	0,00 €	
Budget général (22700) M14	Provision pour risque : Absences du personnel	CS du 6 mars 2017	<p>Par délibération n°2011-11-28-12 en date du 28 novembre 2011, le Comité Syndical a décidé l'instauration du compte-épargne-temps (C.E.T.) et défini les modalités de sa mise en œuvre.</p> <p>Les conditions d'utilisation ainsi définies précisent que : « Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement ou versés, pour les fonctionnaires relevant du régime spécial de retraite CNRACL, au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (R.A.F.P.). Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au-delà de 20 jours ».</p> <p>En raison du principe de prudence budgétaire, il est proposé la création d'une provision afin de couvrir le risque financier afférent</p> <p>Cette provision est créée sans limitation de durée. Celle-ci pourra être reprise à tout moment, en tout ou partie, par délibération du Comité Syndical, au regard de l'évolution du risque considéré.</p>	11 700,00 €	6875	0,00 €	8 370,00 €
					7875	3 330,00 €	
Budget annexe (22701) M49	Provision pour risque de litige ou de contentieux liés à l'exercice de la compétence SPANC	Délibération n°2011-03-07-11 du 7 mars 2011	<p>Cette provision pourra être reprise par délibération du Comité Syndical pour couvrir toute dépense prévue par celle-ci dans la limite de 100% du montant provisionné ; En l'absence d'ouverture de contentieux dans un délai de 3 ans, cette provision sera reprise au budget.</p> <p>Par délibération, en date du 17 juin 2019, l'Assemblée a décidé de reprendre l'intégralité de la provision, le caractère de "risque avéré" n'étant pas prouvé.</p>	0,00 €	6875	0,00 €	0,00 €
Budget annexe (22701) M49	Provision pour créances douteuses	Délibération n°2013-03-18-04 du 18 mars 2013	Reprise à tout moment par délibération du CS	0,00 €	6817	4 000,00 €	4 000,00 €
					7817	0,00 €	

ÉTAT DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS EN VUE D'UNE RÉVISION ANTICIPÉE

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES
COMPTE ADMINISTRATIF 2021 *SATSE 27*

	BUDGET PRINCIPAL 22700		BUDGET ASSAINISSEMENT 22701	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Résultat affecté à la clôture de l'exercice précédent 2020	+ 117 543,01 €	+ 585 886,11 €	0,00 €	- 192,85 €
Résultat de l'exercice 2021	+ 33 593,88 €	- 1 806,65 €	0,00 €	- 9 335,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 à affecter	+ 151 136,89 €	+ 584 079,46 €	0,00 €	- 9 528,64 €
Restes à réaliser (Dépenses)	0,00 €		0,00 €	
Restes à réaliser (Recettes)	0,00 €		0,00 €	
Besoin de financement	0,00 €		0,00 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé R 1068	0,00 €		0,00 €	
Affectation du résultat R001 / D001	+ 151 136,89 €		0,00 €	
Affectation du résultat R002 / D002		+ 584 079,46 €		- 9 528,64 €

Palerie Départementale
d'Indre et Loire
40 rue Edouard Vaillant
37060 TOURS cedex
Tel: 02 47 21 72 93
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00.

A TOURS, le 10 Mars 2022

Le Comptable Public
Béatrice WACONGNE



EDITION HELIOS

Poste comptable '037090

Budget collectivité '22700

Exercice

2021

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

SATESE 37

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

arrêté la date du Edition du : 10/03/2022

Numéro compte	Libellé compte	BE débit	BE crédit	ONB débit	ONB crédit	OB débit	OB crédit	Total débit	Total crédit	Solde débit	Solde crédit
1021	Dotation	0	137542,44	0	0	0	0	0	137542,44	0	137542,44
10222	FCTVA	0	237986,61	0	0	0	14260,89	0	252247,5	0	252247,5
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	13396,47	0	0	0	0	0	13396,47	0	13396,47
110	Report sur nouveau solde créditeur	0	544928,2	0	40957,91	0	0	0	585886,11	0	585886,11
12	Résultat exercice excédent déficit	0	40957,91	40957,91	0	0	0	40957,91	40957,91	0	0
1328	Autres	0	89776,56	0	0	0	0	0	89776,56	0	89776,56
1341	Dotation d'équipement territoires rura	0	18581,99	0	0	0	0	0	18581,99	0	18581,99
15111	Prov litiges (nb)	0	95000	0	0	0	0	0	95000	0	95000
1581	Autres provi charges (nb)	0	15165	3465	0	0	0	3465	15165	0	11700
192	Plus ou moins-values cessions immo	0	18462,47	0	0	0	9586	0	28048,47	0	28048,47
193	Autres neutralisations et régularisatio	219357,44	0	0	0	0	0	219357,44	0	219357,44	0
2051	Concessions et droits similaires	112412,99	0	0	0	12901,92	0	125314,91	0	125314,91	0
2135	Instal gales agent aménagements const	44582,97	0	0	0	0	0	44582,97	0	44582,97	0
21568	Autre mat outil incendie déf civ	459,6	0	0	0	0	0	459,6	0	459,6	0
2158	Autres instal mat outil tech	167271,77	0	0	0	9263,72	173,81	176535,49	173,81	176361,68	0
2181	Instal gales agent amngts divers	68358,37	0	0	0	0	0	68358,37	0	68358,37	0
2182	Mat de transport	240179,48	0	0	45202,03	25368,58	0	265548,06	45202,03	220346,03	0
2183	Mat bureau mat informatique	89438,59	0	0	0	4871,77	0	94310,36	0	94310,36	0
2184	Mobilier	52726,19	0	0	0	127,2	0	52853,39	0	52853,39	0
2188	Autres immobilisations corporelles	4928,5	0	0	0	0	0	4928,5	0	4928,5	0
28051	Concessions et droits similaires	0	91940,64	0	0	0	13412,28	0	105352,92	0	105352,92
28135	Amort instal gales agent aménagement cor	0	27435,57	0	0	0	3123,76	0	30559,33	0	30559,33
281568	Amort aut mat outil incend déf civil	0	459,6	0	0	0	0	0	459,6	0	459,6
28158	Autres instal mat outil tech	0	141739,29	0	0	0	8607,22	0	150346,51	0	150346,51
28181	Instal gales agent amngts divers	0	52735,32	0	0	0	6503,41	0	59238,73	0	59238,73
28182	Mat de transport	0	163119,53	45202,03	0	0	18195,43	45202,03	181314,96	0	136112,93
28183	Mat bureau mat informatique	0	70305,86	0	0	0	10773,04	0	81078,9	0	81078,9
28184	Mobilier	0	50162,58	0	0	0	1082,43	0	51245,01	0	51245,01
28188	Amort autres immobilisations corporel	0	3613,98	0	0	0	408,8	0	4022,78	0	4022,78
4011	Fournisseurs	0	39001,33	198035,39	214698,98	0	0	198035,39	253700,31	0	55664,92
4041	Fournis immob	0	0	52365,19	52533,19	0	0	52365,19	52533,19	0	168
408	Fournis factures non parvenues	0	6925	6925	1847,67	0	0	6925	8772,67	0	1847,67
4111	Redevables - amiable	45662,5	0	929046,15	921689,9	0	0	974708,65	921689,9	53018,75	0
4116	Redevables - contentieux	4962	0	15292	16939	0	0	20254	16939	3315	0
4181	Redevables produits non encore factu	55938,7	0	50297,78	55938,7	0	0	106236,48	55938,7	50297,78	0
421	Personnel - rémunérations dues	0	0	763947	763947	0	0	763947	763947	0	0
427	Personnel - oppositions	0	0	172,2	172,2	0	0	172,2	172,2	0	0
431	Sécurité sociale	0	569,88	266746,93	266177,05	0	0	266746,93	266746,93	0	0
437	Autres organismes sociaux	0	0	22910,89	22910,89	0	0	22910,89	22910,89	0	0
4411	Etat aut coll publ subv recev amiab	0	0	344732,54	344732,54	0	0	344732,54	344732,54	0	0
4416	Etat aut col pub sub recev contenti	4126,24	0	2634,17	5274,12	0	0	6760,41	5274,12	1486,29	0

4421	Prélevement la source - Impôt su	0	0	10283,67	10283,67	0	0	10283,67	10283,67	0	0
447	Autres impôts taxes verSEMents ass	0	0	19676,19	19676,19	0	0	19676,19	19676,19	0	0
4511	assainissement satese -	138592,21	0	581117,19	734311,49	0	0	719709,4	734311,49	0	14602,09
4621	Crédances cess immob - amiable	0	0	9586	9586	0	0	9586	9586	0	0
466	Excédent de verSEMENT	0	572,6	427,81	407,85	0	0	427,81	980,45	0	552,64
46711	Autres comptes créditeurs	0	2403,06	55743,14	55056,97	0	0	55743,14	57460,03	0	1716,89
46721	Débiteurs divers - amiable	1545,75	0	10779,35	11766,8	0	0	12325,1	11766,8	558,3	0
47134	Raet : subv	0	0	57065	57065	0	0	57065	57065	0	0
47138	Raet : autres	0	0	259329,42	259329,42	0	0	259329,42	259329,42	0	0
471411	Excédent r imputer - pers physiq	0	0	646,85	1651,95	0	0	646,85	1651,95	0	1005,1
471412	Excédent r imputer - personnes r	0	0	1842,81	6902,81	0	0	1842,81	6902,81	0	5060
47143	Flux d'encaissements r imputer	0	0	478	478	0	0	478	478	0	0
4718	Autres recettes r gulariser	0	112696,97	230620,3	117923,33	0	0	230620,3	230620,3	0	0
47218	Autres dépenses	0	0	112696,97	112696,97	0	0	112696,97	112696,97	0	0
4722	Commissions bancaires en instance d	0	0	2,4	2,4	0	0	2,4	2,4	0	0
4728	Autres dépenses r gulariser	0	0	177089,98	177089,98	0	0	177089,98	177089,98	0	0
5115	Cartes bancaires l'encaisSEMENT	0	0	56749,6	56749,6	0	0	56749,6	56749,6	0	0
5118	Autres valeurs l'encaisSEMENT	74	0	5816	5890	0	0	5890	5890	0	0
515	Compte au trésor	724861,56	0	1575213,53	1486217,55	0	0	2300075,09	1486217,55	813857,54	0
580	Opérations d'ordre budgétaires	0	0	71692,37	71692,37	0	0	71692,37	71692,37	0	0
584	Encaissements chèques par lecture d	0	0	360972,73	360972,73	0	0	360972,73	360972,73	0	0
586	Opér fin budget p et bud annex ratta	0	0	765172,04	765172,04	0	0	765172,04	765172,04	0	0
5872	Compte pivot - Admission en non vale	0	0	27,4	27,4	0	0	27,4	27,4	0	0
588	Autres virements internes	0	0	417,81	417,81	0	0	417,81	417,81	0	0
60622	Achts non stkés carburants	0	0	0	0	15826,52	0	15826,52	0	15826,52	0
60623	Achts non stkés d'aliment	0	0	0	0	397,88	0	397,88	0	397,88	0
60628	Achts autres fournit non stkés	0	0	0	0	1780,85	0	1780,85	0	1780,85	0
60631	Achts non stkés fournit entretien	0	0	0	0	2652,32	0	2652,32	0	2652,32	0
60632	Achts non stkés fournit petit quipt	0	0	0	0	2251,89	0	2251,89	0	2251,89	0
60636	Achts non stkés vêtements travail	0	0	0	0	8127,94	0	8127,94	0	8127,94	0
6064	Achts non stkés fournit admin	0	0	0	0	2582,43	0	2582,43	0	2582,43	0
611	Contrats prestations de services	0	0	0	0	16312,14	192,3	16312,14	192,3	16119,84	0
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	34138,92	0	34138,92	0	34138,92	0
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	6256,8	0	6256,8	0	6256,8	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	16192,07	6925	16192,07	6925	9267,07	0
615221	Bâtiments publics	0	0	0	0	502,2	0	502,2	0	502,2	0
61551	Entretien réparations matériel roulant	0	0	0	0	10683,29	0	10683,29	0	10683,29	0
61558	Entretien réparations autres mobiliers	0	0	0	0	4577,18	0	4577,18	0	4577,18	0
6156	Maintenance	0	0	0	0	21695,89	366	21695,89	366	21329,89	0
6161	Multirisques	0	0	0	0	19718,01	61,83	19718,01	61,83	19656,18	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	23,3	0	23,3	0	23,3	0
6182	Divers doc générale et technique	0	0	0	0	2109,91	0	2109,91	0	2109,91	0
6184	Divers verst organismes formation	0	0	0	0	4745,8	0	4745,8	0	4745,8	0
6228	Rému interméd honoraires divers	0	0	0	0	1268,06	0	1268,06	0	1268,06	0
6232	Pub public relat publ fêtes cérémon	0	0	0	0	834,99	0	834,99	0	834,99	0
6237	Pub public relat publ publications	0	0	0	0	4105,3	0	4105,3	0	4105,3	0
6241	Transports de biens	0	0	0	0	337,13	0	337,13	0	337,13	0
6251	Déplacts missions rcep - voyage de	0	0	0	0	3207,44	0	3207,44	0	3207,44	0
6256	Déplacts missions rcep - missions	0	0	0	0	12334,54	0	12334,54	0	12334,54	0

6d222df75051d8a7312885b35c823a91329004235611

6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	7469,4	0	7469,4	0	7469,4	0
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	7781,49	0	7781,49	0	7781,49	0
6281	Aut serv ext r concours divers	0	0	0	0	700	0	700	0	700	0
6283	Aut serv ext r frais de nettoyage loca	0	0	0	0	8401,44	0	8401,44	0	8401,44	0
6331	Versement mobilité	0	0	0	0	11862,51	0	11862,51	0	11862,51	0
6332	Cotisations versées au FNAL	0	0	0	0	593,41	0	593,41	0	593,41	0
6336	Cotis. centre national - centres gestion	0	0	0	0	13048,78	0	13048,78	0	13048,78	0
6338	Autres impôts tax verst sur r mu aut	0	0	0	0	1779,3	0	1779,3	0	1779,3	0
637	Autres impôts tax verst sur r mu aut	0	0	0	0	2030	0	2030	0	2030	0
64111	Persl titulaire r munération principa	0	0	0	0	550373,35	0	550373,35	0	550373,35	0
64112	Persl titulair NBI supplt fami indem r	0	0	0	0	8791,63	0	8791,63	0	8791,63	0
64118	Personnel titulaire - autres indemnité	0	0	0	0	119317,78	0	119317,78	0	119317,78	0
64131	Persel non titulaire - r munération	0	0	0	0	35789,42	0	35789,42	0	35789,42	0
64138	Autres indemnités	0	0	0	0	3195,78	0	3195,78	0	3195,78	0
6419	Rembst r munérations du persel	0	0	0	0	0	1338,33	0	1338,33	0	1338,33
6451	Charges s cu cotisations URSSAF	0	0	0	0	95730,47	0	95730,47	0	95730,47	0
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	178837,96	0	178837,96	0	178837,96	0
6454	Charges s cu cotisations ASSEDIC	0	0	0	0	1578,89	0	1578,89	0	1578,89	0
6455	Cotisations pour assurance du person	0	0	0	0	33806,86	0	33806,86	0	33806,86	0
6456	Charges s cu verst FNC et SF	0	0	0	0	3158	0	3158	0	3158	0
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS	0	0	0	0	5434,27	0	5434,27	0	5434,27	0
6475	Autres charges sociales m médecine tra	0	0	0	0	1444,95	0	1444,95	0	1444,95	0
6478	Autres charges sociales diverses	0	0	0	0	22620	0	22620	0	22620	0
6479	Rembst sur autres charges social	0	0	0	0	0	9061	0	9061	0	9061
6488	Autres charges de personnel	0	0	0	0	419,72	0	419,72	0	419,72	0
6531	Indemnités maires adjoints conseiller	0	0	0	0	30600,97	0	30600,97	0	30600,97	0
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil	0	0	0	0	1460,68	0	1460,68	0	1460,68	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	27,4	0	27,4	0	27,4	0
65888	Autres	0	0	0	0	15535,88	0	15535,88	0	15535,88	0
673	Charges except titres annulés	0	0	0	0	2634,19	0	2634,19	0	2634,19	0
6761	Différences sur réalisations (positive	0	0	0	0	9586	0	9586	0	9586	0
6811	DA - immob	0	0	0	0	62106,37	0	62106,37	0	62106,37	0
705	Etudes	0	0	0	0	5060	70513,89	5060	70513,89	0	65453,89
706811	Redevance d'assainissement collectif	0	0	0	0	0	273648	0	273648	0	273648
7068121	Redev modernisa réseaux collec	0	0	0	0	0	18427,5	0	18427,5	0	18427,5
74748	Participations des autres Cnes	0	0	0	0	0	344732,54	0	344732,54	0	344732,54
7478	Participations - autres organismes	0	0	0	0	55938,7	182555,48	55938,7	182555,48	0	126616,78
7588	Autres produits divers de gestion cour	0	0	0	0	0	566458,43	0	566458,43	0	566458,43
7713	Libéralités reçues	0	0	0	0	0	141	0	141	0	141
7718	Autres prod except sur op gestion	0	0	0	0	0	417,81	0	417,81	0	417,81
773	Mdts annul exer ant r ou d ch anc	0	0	0	0	0	81,64	0	81,64	0	81,64
775	Produits des cessions d'immobilisation	0	0	0	0	0	9586	0	9586	0	9586
7875	Rep prov risques charg except	0	0	0	0	0	3465	0	3465	0	3465
	Total global	1975478,86	1975478,86	7106176,74	7074389,51	1542311,6	1574098,82	10623967,19	10623967,19	3350641,48	3350641,48

Préfecture Départementale
d'Indre et Loire
40 rue Edouard Vaillant
37000 TOURS cedex
Tél: 02 47 21 72 33
Lundi-Mardi, Jeudi, Vendredi
de 8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Le Comptable Public
Béatrice WACONGNE



112d1ba7780535f4b687b5561ff1fa21329004626011

EDITION HELIOS

Poste comptable 037090

Budget collectif 22701

Exercice

2021

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

arrêté la date du 31/12/2021

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

ASSAINISSEMENT SATESE -

Edition du : 10/03/2022 04:03:15

Numéro compte	Libellé compte	BE débit	BE crédit	ONB débit	ONB crédit	OB débit	OB crédit	Total débit	Total crédit	Solde débit	Solde crédit
110	Report nouveau solde créditeur	0	74783,07	74783,07	0	0	0	74783,07	74783,07	0	0
119	Report nouveau solde débiteur	0	0	192,85	0	0	0	192,85	0	192,85	0
12	Résultat exercice bénéf ou perte	74975,92	0	0	74975,92	0	0	74975,92	74975,92	0	0
4011	Fournisseurs	0	0	87,23	87,23	0	0	87,23	87,23	0	0
4041	Fournis immob	0	0	0,01	163629,38	0	0	0,01	163629,38	0	163629,37
411	Clients	135946,69	0	536728,55	545686,27	0	0	672675,24	545686,27	126988,97	0
4161	Crédances douteuses	7758,64	0	20659,03	14345,18	0	0	28417,67	14345,18	14072,49	0
4411	Etat aut coll publ subv recev amiable	0	0	10403,6	10403,6	0	0	10403,6	10403,6	0	0
4487	Etat - produits recevoir	1689,94	0	0	1689,94	0	0	1689,94	1689,94	0	0
4511	assainissement satese -	0	138592,21	734311,49	581117,19	0	0	734311,49	719709,4	14602,09	0
45812101	Opér pour cpte de tiers - dépenses	0	0	0	163629,38	163629,38	0	163629,38	163629,38	0	0
45822101	Opérations pour cpte de tiers - recett	0	0	163629,38	0	0	163629,38	163629,38	163629,38	0	0
466	Excédit de verSEMent	0	1130	1567,2	1761,02	0	0	1567,2	2891,02	0	1323,82
46711	Autres comptes créditeurs	0	0	566613,59	566613,59	0	0	566613,59	566613,59	0	0
46721	Débiteurs divers - amiable	0	0	179163,78	179163,78	0	0	179163,78	179163,78	0	0
4675	Mandataires Opérations déléguées	0	0	53,55	53,55	0	0	53,55	53,55	0	0
4713	Recettes perçues avant mission titre	0	0	8287,5	8287,5	0	0	8287,5	8287,5	0	0
471411	Excédent réimputer - pers physique	0	0	2074,02	2074,02	0	0	2074,02	2074,02	0	0
471412	Excédent réimputer - personnes n	0	0	0	239	0	0	0	239	0	239
4718	Autres recettes régulariser	0	0	4649,82	4649,82	0	0	4649,82	4649,82	0	0
4722	DACR commission carte bancaire	0	0	155,91	155,91	0	0	155,91	155,91	0	0
4728	DACR - autres dépenses régul	0	0	12698,32	12698,32	0	0	12698,32	12698,32	0	0
491	Dépréciat comptes de clients	0	5865,91	5865,91	0	0	0	5865,91	5865,91	0	0
51172	Chèques impayés	0	0	239	239	0	0	239	239	0	0
5872	Cpte pivot - ANV	0	0	6714,97	6714,97	0	0	6714,97	6714,97	0	0
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	155,91	0	155,91	0	155,91	0
6541	Crédances admises ANV	0	0	0	0	6714,97	0	6714,97	0	6714,97	0
6542	Crédances teintes	0	0	0	0	156,83	0	156,83	0	156,83	0
658	Charges diverses gest courante	0	0	0	0	566456,76	0	566456,76	0	566456,76	0
673	Titres annulés exercices antérieurs	0	0	0	0	717	0	717	0	717	0
7068	Prest serv autres prestat service	0	0	0	0	1976,84	536728,54	1976,84	536728,54	0	534751,7
741	Primes d'épuration	0	0	0	0	1689,94	10403,6	1689,94	10403,6	0	8713,66
748	Autres subv exploitation	0	0	0	0	0	15534,4	0	15534,4	0	15534,4
7588	Autres	0	0	0	0	0	0,01	0	0,01	0	0,01
7817	Reprises dépréciations actifs circula	0	0	0	0	0	5865,91	0	5865,91	0	5865,91
	Total général	220371,19	220371,19	2328878,78	2338214,57	741497,63	732161,84	3290747,6	3290747,6	730057,87	730057,87



ANNEXE 3

Qualité - Responsabilité Sociétale des Organisations :
présentation et enjeux de la démarche

LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES & LE SATESE 37

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2022



LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ORGANISATIONS & LE SATESE 37

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2022

SOMMAIRE :

- LES ORIGINES INTERNATIONALES DE LA RSO
- LA REGLEMENTATION & LA RSO
- ADEQUATION RSO ET SATESE 37

CONTEXTE EXTERNE

CONTEXTE INTERNE



- CONSEQUENCES ET NIVEAU D'IMPLICATION NECESSAIRES A UNE DEMARCHE RSO

LA TERRE AU SOMMET DES PREOCCUPATIONS



EXTRAITS DES DERNIERES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

		IMPACT POUR LE SATESE 37		THEMATIQUE SOULEVEE
2019 août	La loi Transformation de la fonction publique Dialogue social La déontologie des agents publics Droits et obligations des fonctionnaires Mobilités et transitions professionnelles Egalité professionnelle	Lignes directrices de gestion, Protection sociale complémentaire, Rupture conventionnelle, RIFSEEP...	<i>Activité impliquée</i> RH	Gouvernance de l'organisation Les relations et conditions de travail Les droits de l'homme
décembre	La loi Orientation mobilité des transports du quotidien à la fois plus faciles moins coûteux et plus propres.	Nouveau véhicule au bioéthanol. Etude sur le forfait mobilité	<i>Achats</i> RH	L'environnement Les questions relatives aux consommateurs
2020 février	La loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.	Révision des critères d'achat. Traitement des boues d'épuration par compostage (seuls ou en mélange).	<i>Achats</i> AC	Les questions relatives aux consommateurs L'environnement
novembre	Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique Co construction sur l'écologie, la compétitivité, la cohésion territoriale (100 milliards d'euros).	RSE : cohérence, transversalité et opérationnalité des actions écologiques, économiques et de cohésion territoriale.	<i>Direction</i>	L'implication auprès des communautés et le développement local L'environnement
2021 août	Issue de la Convention citoyenne pour le climat, La loi climat et résilience Il s'agit, dans un esprit de justice sociale, de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030).	Isolation thermique des bâtiments. à effet conformes (cordonnées des acquéreurs)	<i>Maintenance</i> ANC	L'environnement La loyauté des pratiques
novembre	La loi REEN visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France	Réflexion pour des usages écologiquement vertueux.	<i>Informatique</i>	L'environnement

LA REGLEMENTATION EN PHASE AVEC LA NORME ISO 26000

➔ APPLIQUER LA REGLEMENTATION C'EST DÉJÀ INITIER UNE DEMARCHE RSO

PERIMETRE

International /
National

μ environnement



SATESE 37

LES 7 QUESTIONS CENTRALES DE LA NORME ISO 26000 EN NORME SUPPORT DE LA RSO

L'environnement

Les droits de l'homme

La sûreté des pratiques

Les questions relatives aux consommateurs

L'implication auprès des communautés et le développement local

Gouvernance de l'organisation

Les relations et conditions de travail

1er AVANTAGE



LE SATESE 37, SON ORGANISATION, SA RAISON D'ETRE

Une organisation « ISO » depuis 2005

- Organisation sous forme de processus
- Mise en place d'un processus dédié à l'écoute client
- Formalisation des pratiques
- Surveillance de l'efficacité des pratiques
- Recherche d'amélioration continue
- Mise en place d'une veille contextuelle, base des politiques définies



ECONOMIE DURABLE

But 1^{er} du SATESE 37

- Concourir au bon état écologique des cours d'eau.
- Participer à la préservation des nappes phréatiques



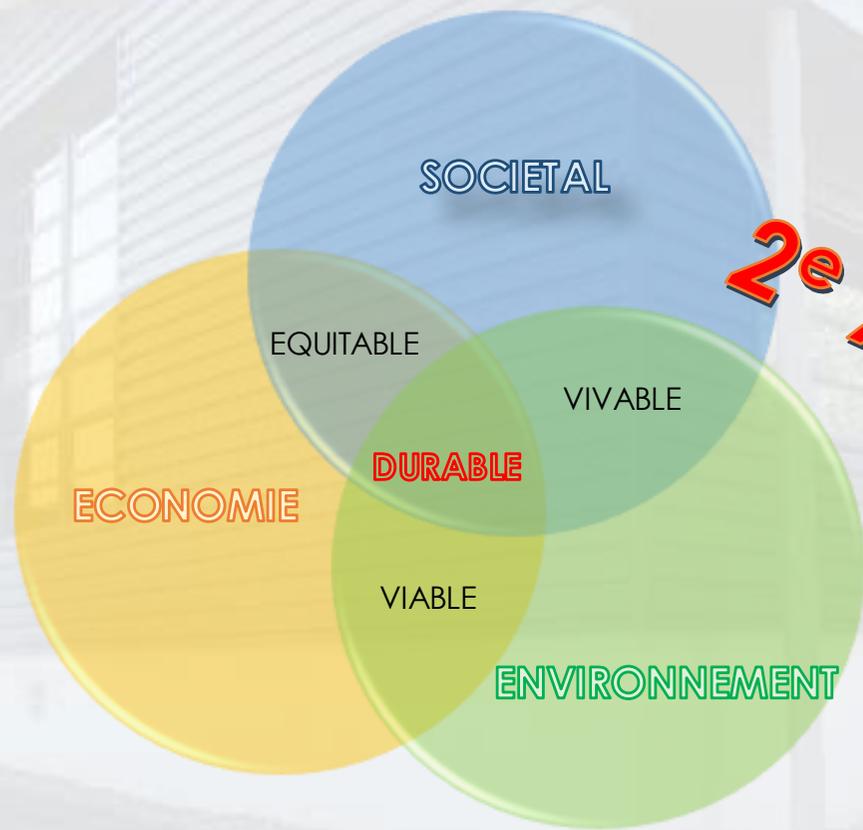
ENVIRONNEMENT

Valeurs du SATESE 37

- « L'intérêt général »,
- « La continuité de service »,
- « L'égalité de traitement »,
- « La neutralité ».



SOCIETAL



2^e AVANTAGE

Responsabilité Sociétale des Entreprises



LE SATESE 37 S'INSCRIT PLEINEMENT, DE PART SON ORGANISATION, SES ACTIVITES ET SES VALEURS, DANS LES CONCEPTS DE LA RSO, SOIT DE L'ISO 26000.

LIGNES DE CONDUITE « ISO 26000 » APPLIQUEES AU SATESE 37



LIGNES DE CONDUITE « ISO 26000 » APPLIQUEES AU SATESE 37



NIVEAU D'IMPLICATION NECESSAIRE



LES 7 QUESTIONS CENTRALES DE L'ISO 26000

	L'environnement	Les droits de l'homme	La loyauté des pratiques	Les questions relatives aux consommateurs	L'implication auprès des communautés et le développement local	La gouvernance de l'organisation	Les relations et conditions de travail	
<i>Services proposés</i>	X	X	X	X	X			Σ 5
<i>Achats</i>	X	X	X		X	X		5
<i>Maintenance</i>	X		X	X	X	X		5
<i>Qualité</i>	X	X	X	X	X	X	X	7
<i>Finances</i>		X	X	X	X	X		5
<i>Contractualisation</i>	X		X	X				3
<i>Communication</i>		X		X	X	X		4
<i>Ressources humaines</i>	X	X		X	X	X	X	6
<i>Gouvernance</i>	X	X	X	X	X	X	X	7

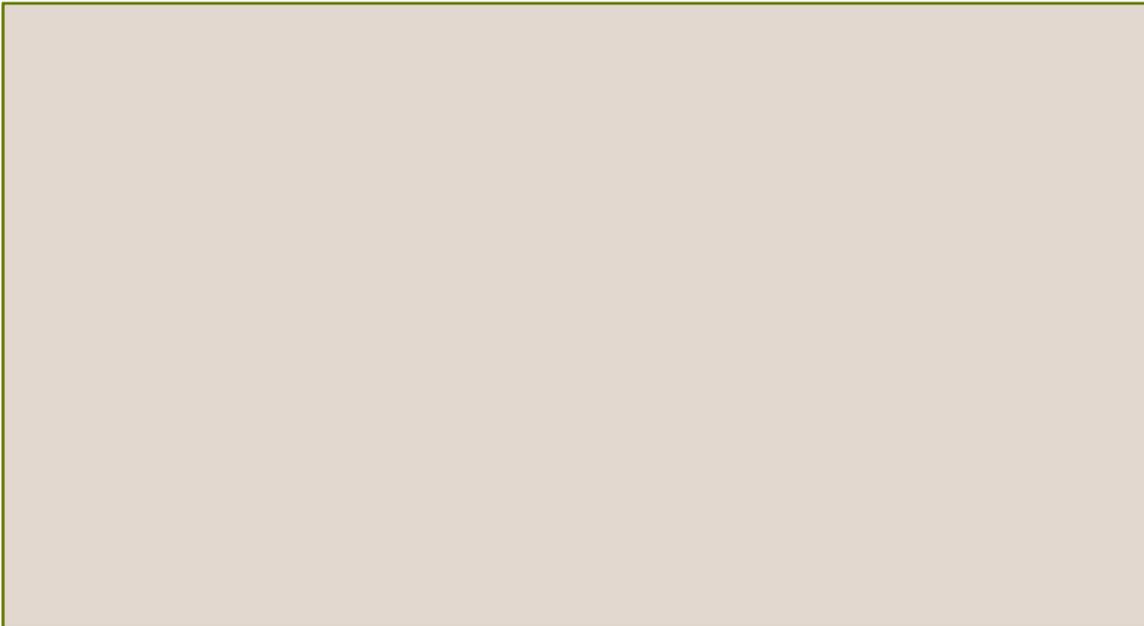
La mise en œuvre d'une démarche RSO, nécessite l'implication de tous !



Tous les processus sont concernés.

LES PROCESSUS DU SATESE 37

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Comité Syndical du 14/03/2022



SATESE 37

**Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire**

Domaine d'Activités Papillon

3, rue de l'Aviation

37082 TOURS CEDEX 2

Tél. : 02 47 29 47 37 - Fax. : 02 47 29 47 38

satесе37@satесе37.fr

www.satесе37.fr

